



CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015 A 18H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 11 septembre 2015.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme BEZIAT Delphine (arrivée au début du point 16), Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, Mme BONNET Martine, Adjointes au Maire.

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. BOUILLAUD Stéphane, M. PETITGAS Lionel, Mme TRUDEAU Christelle, M. DOMBAL Adrien, M. FILLONNEAU Gino, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme WILLEMOT Isabelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme BAUDRY Monique, a donné pouvoir à Mme BONNET Martine,
Mme BEZIAT Delphine, a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel,
Mme BOUTIN Marie Kristine, a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic,
M. DROUIN Thierry, a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel,
Mme MÉMETEAU Arielle, a donné pouvoir à Mme LÉGERON Ghislaine,
M. PÉTORIN Jean-Pierre, a donné pouvoir à M. BOUILLAUD Stéphane,
Mme ROUSSILLON Christelle a donné pouvoir à M. GENG Hubert.

Absents

M. NODET Michel, Mme CHARTIER Dominique.

Secrétaire

M. FILLONNEAU Gino, Conseiller municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **INSTALLE** M. GENG Hubert et Mme CHARTIER Dominique, Conseillers municipaux.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant la convention d'objectifs de haut niveau avec l'association « Vendée Fontenay Foot »

- **APPROUVE** la convention d'objectifs sport de haut niveau avec l'association « Vendée Fontenay Foot » pour la saison 2015/2016, soit une année,-**APPROUVE** l'attribution d'une subvention pour l'association « Vendée Fontenay Foot » pour la saison 2015/2016 de 60 980 € qui sera versée selon les modalités suivantes :
 - avance de 75 % en début de saison sportive 2015/2016,
 - le solde de 25 % en fin de saison sportive 2015/2016 sur présentation du bilan
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Concernant le Patrimoine communal allée des Tilleuls

- **APPROUVE** le principe de cession du bâtiment cadastré section BD, n° 22, 24, 25 et 348, d'une superficie de 6 560 m², situé boulevard du Chail – allée des Tilleuls ;-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Concernant le Patrimoine communal 2 avenue du Général De Gaulle

- **APPROUVE** le principe de cession de l'ensemble immobilier (constituant l'ex-gendarmerie) cadastré section BI, n° 42p, 57p et 58p sis 2 avenue du général de Gaulle ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Concernant le bail commercial au CSE1 avec la SARL Eco attitudes Energies

- **APPROUVE** la location sous le régime du bail commercial à la société à responsabilité limitée ECO ATTITUDES ENERGIES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 753 619 956, du lot 32 (16,30 m²) du Centre services entreprises 1 (CSE 1), sis 68 boulevard des Champs Marot, cadastré section ZT n° 722, pour une durée de 9 ans à compter du 1er octobre 2015 ; -**FIXE** le loyer mensuel à 163,00 € H.T., montant qui sera révisé annuellement selon l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ;-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

Concernant le crédit-bail immobilier avec SAC Unipackaging sis Usine relais n°17

- **RETIRE** la délibération n°2014-10-15 du 18 novembre 2014, relative d'une part au transfert du crédit-bail immobilier à intervenir entre la société par actions simplifiée S.A.C. et Uni packaging et d'autre part à la levée d'option d'achat de l'usine relais n°17 sise rue du Moulin de la Groie, zone industrielle de Saint-Médard-des-Prés, cadastrée section ZT n°491 (actuellement ZT 587) ;-**RENONCE**, dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier du 29 septembre 1999 de l'usine relais n°17 sise rue du Moulin de la Groie, zone industrielle de Saint-Médard-des-Prés, intervenu avec la société par actions simplifiée S.A.C., à certains droits par le propriétaire des locaux, tels que prévus par la lettre de renonciation annexée à la présente délibération en application de l'opération de « Sales and lease back » du crédit-preneur sur certains équipements de l'immeuble, sous la condition préalable de la régularisation de la situation contractuelle (signature des contrats et avenant en cours) et comptable (paiement de l'intégralité des loyers) ;-**DIT** que la présente décision fera l'objet d'un avenant notarié au contrat de crédit-bail immobilier du 29 septembre 1999 ;-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces décisions, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge du preneur.

Concernant la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la pose de panneaux « commune du Parc Naturel du Marais Poitevin » :

- **APPROUVE** la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la pose de quatre panneaux « Commune du Parc naturel régional du marais Poitevin » au Syndicat mixte du Parc

naturel du Marais poitevin ;- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ;- **INSCRIT** l'acquisition de deux panneaux sur les crédits de la « Transfontenaysienne », pour un montant de 900 € HT ; - **SOLLICITE** du Syndicat mixte du Parc naturel du Marais poitevin, l'acquisition et la pose de deux panneaux supplémentaires dont les modalités seront définies ultérieurement.

Concernant la participation de la commune à la complémentaire santé :

- **DECIDE** le principe de la convention de participation de la Ville de Fontenay-le-Comte à la mise en place d'une complémentaire santé en faveur du personnel municipal ;- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation et à signer le marché et tous les documents afférents avec le titulaire qui sera retenu ; - **DECIDE** de ne pas participer au financement de la protection sociale complémentaire santé des agents ; - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Concernant la modification des commissions communales et des organismes extérieurs suite au remplacement de conseillers municipaux démissionnaires :

- **DECIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; - **NOMME** et installe les membres au sein des commissions dans l'ordre de la liste présentée, une seule liste ayant été proposée pour chacune des commissions :

COMMISSION « D'ADJUDICATION OU D'APPEL D'OFFRES » - 5 MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

M. HOCBON, M. PETORIN, M. BIRE, MME BOUTIN, M. NODET (TITULAIRES)

M. DROUIN, MME GAILLARD, M. BOIGEOL, M. BOUILLAUD, M. METAY (SUPPLEANTS)

COMMISSION SPECIFIQUE D'OUVERTURE DE PLIS DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS - 5 MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

M. BOIGEOL, M. PETORIN, M. BIRE, M. BOUILLAUD, M. MACORPS (TITULAIRES)

M. DROUIN, MME GAILLARD, M. HOCBON, MME BOUTIN, M. METAY (SUPPLEANTS)

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – 7 MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

M. LALERE, MME BEZIAT, M. PETORIN, M. BIRE, MME MEMETEAU, MME WILLEMOT, M. METAY (TITULAIRES)

M. HOCBON, MME GAILLARD, MME PLAIRE, M. MIGNET, MME TRUDEAU, MME ROUSSILLON, M. FOURAGE (SUPPLEANTS)

COMMISSION « FINANCES » - 15 MEMBRES

MME BEZIAT, M. HOCBON, MME GAILLARD, M. BOIGEOL, MME GARREAU, MME PLAIRE, M. MIGNET, MME BONNET, M. DROUIN, M. PETORIN, MME TRUDEAU, M. FOURAGE, M. NODET, M. MACORPS, MME CHARTIER.

COMMISSION « URBANISME ET INTERCOMMUNALITE » - 15 MEMBRES

M. HOCBON, MME GAILLARD, M. BOIGEOL, M. VERDON, MME PLAIRE, MME GARREAU, M. GARON MME MORETTON, M. PETORIN, M. BIRE, M. BOUILLAUD, M. FOURAGE, M. NODET, M. GENG, MME CHARTIER

COMMISSION « SECURITE – TRANSPORTS » - 8 MEMBRES

M. VERDON, M. BOIGEOL, M. BERDOLL, M. PETORIN, MME MEMETEAU, M. BOUILLAUD, M. FOURAGE, M. NODET

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – DEVELOPPEMENT DURABLE » - 8 MEMBRES

M. BOUILLAUD, M. HOCBON, M. BOIGEOL, M. GARON, M. PETITGAS, M. FILLONNEAU, M. MACORPS, M. METAY

COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES » - 8 MEMBRES

MME BONNET, MME PLAIRE, MME BAUDRY, MME BOUTIN, M. DOMBAL, M. BERDOLL, MME ROUSSILLON, M. METAY

COMMISSION « ENFANCE – JEUNESSE – FORMATION PROFESSIONNELLE » - 8 MEMBRES

MME PLAIRE, MME LEGERON, MME BOUTIN, MME BAUDRY, M. BOUILLAUD, M. PETITGAS, MME ROUSSILLON, M. METAY

COMMISSION « SPORT » - 8 MEMBRES

M. MIGNET, MME LEGERON, MME BONNET, M. PETITGAS, M. DOMBAL, MME TRUDEAU, MME WILLEMOT, M. FOURAGE

COMMISSION « CULTURE – PATRIMOINE – TOURISME » - 8 MEMBRES

MME GARREAU, M. BOIGEOL, MME BOUTIN, M. BERDOLL, MME MEMETEAU, MME TRUDEAU, M. GENG, MME ROUSSILLON

COMMISSION « ANIMATION – COMMERCE » - 8 MEMBRES

MME GAILLARD, M. HOCBON, M. VERDON, M. PETITGAS, M. GARON, MME TRUDEAU, M. NODET, M. GENG

COMMISSION « TRAVAUX – VOIRIE – ÉCLAIRAGE PUBLIC » - 8 MEMBRES

M. PETORIN, M. BOIGEOL, M. BOUILLAUD, M. FILLONNEAU, MME MEMETEAU, M. GARON, M. GENG, M. MACORPS

COMMISSION « QUARTIERS – LOGEMENT » - 8 MEMBRES

MME MORETTON, M. VERDON, MME LEGERON, MME BOUTIN, M. BERDOLL, M. DROUIN, MME WILLEMOT, M. METAY

COMMISSION « ACTION SOCIALE – PREVENTION – VIE ASSOCIATIVE » - 8 MEMBRES

MME LEGERON, MME PLAIRE, MME BAUDRY, MME MEMETEAU, M. PETITGAS, M. DOMBAL, MME WILLEMOT, MME ROUSSILLON

COMMISSION « SELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DES SAGES » - 8 MEMBRES

M. BOIGEOL, MME MORETTON, M. BERDOLL, M. GARON, MME MEMETEAU, MME BOUTIN, M. GENG, M. METAY

COMMISSION MIXTE DE JUMELAGE – 8 MEMBRES

M. BOIGEOL, MME BONNET, MME BAUDRY, MME MEMETEAU, M. DOMBAL, M. FILLONNEAU, M. METAY, MME CHARTIER

- **DESIGNE** Mme CHARTIER membre des instances suivantes :
 - Commission locale du Secteur Sauvegardé, en tant que membre suppléant ;
 - Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;
 - Comité de gestion du transport scolaire Auzay-Chaix-Fontaines-Fontenay-le-Comte-Montreuil.
- **DIT** que M. Hubert GENG percevra l'indemnité de fonction attribuée initialement à Mme Dominique PARLOT et que Mme Dominique CHARTIER percevra l'indemnité de fonction attribuée initialement à M. Josselin LE CLAIRE.

Concernant la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte :

- **APPROUVE** l'ajustement et les transferts de compétence suivants :
 - o *Au titre des actions de développement économique : aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique actuelles ou futures d'intérêt communautaire ;*
 - o *Au titre de la voirie : création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;*
 - o *Au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire ;*
 - o *Au titre du tourisme : intégralité de la compétence incluant notamment l'office du tourisme, l'organisation d'évènements à l'échelle du territoire et la signalétique touristique en harmonie avec la signalétique économique ;*

- *Au titre des actions dans le domaine culturel, sportif et de la prévention : organisation de manifestations culturelles, sportives et sociétales à l'échelle de la Communauté ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ;*
- **ACCEPTE** la proposition de modification des statuts résultant de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte du 6 juillet 2015, -**APPROUVE** les transferts de compétences tels que présentés en annexe.

Concernant l'indemnisation du sinistre 2015-18 :

- **APPROUVE** le versement de 119,68 € TTC à MAAF Assurances SA – Chaban de Chauray 79036 NIORT CEDEX 9, en règlement du sinistre en responsabilité civile n°2015-18 dont a été victime Mme Pascale THIBAudeau (N° dossier MAAF : B0098542 K 62663).

Concernant le remboursement de l'association « près d'ici » pour la location d'une salle communale :

- **APPROUVE** le remboursement de 36,26 € à Mme Hélène VOIRNESSON pour la location de la salle du Cercle à Saint Médard des Prés le 12 mars 2015 ; - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Concernant la remise gracieuse à la compagnie catimini pour a location d'une salle communale :

- **DECIDE** la remise gracieuse à la « Compagnie Catimini », domiciliée 12 rue Louis Cristau – 85800 St-Gilles-Croix de Vie, pour un montant de 189,40 € correspondant à la location de la salle de St Médard des Prés le 26 mars 2013 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Concernant l'attribution de subventions en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Subvention sollicitée
18 rue du Dr Audé	Ravalement façades	2 000 €
33 rue N. Rapin	Couverture tuiles	4 000 €

Concernant le rapport annuel pour la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale :

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2014.

Concernant l'ajustement de crédits de paiement au budget principal 2015 :

- **AJUSTE** les crédits de paiement suivants :

Réhabilitation et requalification des halles	CP 2015
Acquisition terrain	0.00€
Consultations / Maîtrise d'œuvre	377 400,00 €

Centre technique intercommunal	CP 2015
Acquisitions de terrain	26 000 €
Consultations / Maîtrise d'œuvre	25 000 €

Concernant la décision modificative n°2 au Budget principal 2015 :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante pour les montants indiqués ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL – décision modificative n°2

Section de Fonctionnement

V/F : chap.	libellé	BP 2015	DM1	DM2	TOTAL
F 011	charges à caractère général	4 417 878,00 €		330 568,00 €	4 748 446,00 €
F 012	charges de personnel	9 597 831,00 €		0,00 €	9 597 831,00 €
F 014	atténuations de produits	15 000,00 €			15 000,00 €
F 65	charges de gestion courante	534 894,00 €		22 000,00 €	556 894,00 €
F 6574	subventions aux associations	744 000,00 €			744 000,00 €
F 66	charges financières (ICNE)	350 000,00 €			350 000,00 €
F 67	charges exceptionnelles	29 000,00 €		2 800,00 €	31 800,00 €
F 042	ope.d'ordre de transf. entre sections	954 878,60 €		57 000,00 €	1 011 878,60 €
F 022	Dépenses imprévues	70 000,00 €	-70 000,00 €		0,00 €
F 023	Virement à la section d'investissement	2 711 943,87 €	70 000,00 €	-530 520,00 €	2 251 423,87 €
	dépenses de fonctionnement	19 425 425,47 €	0,00 €	-118 152,00 €	19 307 273,47 €

V/F : chap.	libellé	BP 2015	DM1	DM2	TOTAL
F 002	résultat reporté	1 677 327,47 €			1 677 327,47 €
F 013	atténuations de charges	40 000,00 €			40 000,00 €
F 70	produits des services, du domaine	976 100,00 €		11 000,00 €	987 100,00 €
F 73	impôts & taxes	11 569 566,00 €		-156 038,00 €	11 413 528,00 €
F 74	dotations & participations	3 984 091,00 €		66 886,00 €	4 050 977,00 €
F 75	autres prod. de gestion courante	296 400,00 €		-15 000,00 €	281 400,00 €
F 77	produits exceptionnels	357 548,00 €		-90 000,00 €	267 548,00 €
F 042	ope.d'ordre de transf. entre sections	524 393,00 €		65 000,00 €	589 393,00 €
	recettes de fonctionnement	19 425 425,47 €	0,00 €	-118 152,00 €	19 307 273,47 €

Section d'investissement

I 040	ope.d'ordre de transf. entre sections	524 393,00 €		50 000,00 €	574 393,00 €
I 041	opérations patrimoniales	100 000,00 €			100 000,00 €
I 10	dotations fonds divers et réserves		3 009,00 €		3 009,00 €
I 16	emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €			800 000,00 €
I 204	subventions d'équipement versées	1 147 400,00 €		14 000,00 €	1 161 400,00 €
I 20	immobilisations incorporelles	178 500,00 €		-11 000,00 €	167 500,00 €
I 21	immobilisations corporelles	4 543 478,34 €	-78 009,00 €	-739 352,00 €	3 726 117,34 €
I 23	immobilisations en cours	380 000,00 €		166 120,00 €	546 120,00 €
OP	opérations	749 960,00 €	145 000,00 €	2 712,00 €	897 672,00 €
I	RAR à éclater sur investissement	1 609 116,40 €			1 609 116,40 €
	dépenses d'investissement	10 032 847,74 €	70 000,00 €	-517 520,00 €	9 585 327,74 €

I 001	Résultat reporté	1 553 897,27 €			1 553 897,27 €
I 10	dotations fonds divers et réserves			200 000,00 €	200 000,00 €
I 10	FCTVA	500 000,00 €			500 000,00 €
I 13	Subvention d'investissement	200 000,00 €		-66 000,00 €	134 000,00 €
I 16	Emprunt et dettes assimilées	2 600 000,00 €			2 600 000,00 €
I 024	Produits des cessions	500 000,00 €		-163 000,00 €	337 000,00 €
I 040	ope.d'ordre de transf. entre sections	954 878,60 €		42 000,00 €	996 878,60 €
I 041	opérations patrimoniales	100 000,00 €			100 000,00 €
I	RAR à éclater sur investissement	912 128,00 €			912 128,00 €
I 021	Virement de la section de fonctionnement	2 711 943,87 €	70 000,00 €	-530 520,00 €	2 251 423,87 €
	recettes d'investissement	10 032 847,74 €	70 000,00 €	-517 520,00 €	9 585 327,74 €

Total par section		29 458 273.21	70 000.00	-635 672.00	28 892 601.21
--------------------------	--	----------------------	------------------	--------------------	----------------------

Concernant la décision modificative n°1 au Budget annexe eau 2015 :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget annexe eau 2015, pour les montants indiqués ci-dessous :

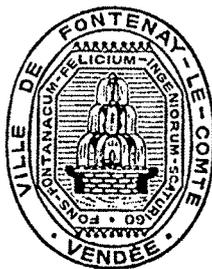
I/F chap.	libellé	DM1	I/F chap.	libellé	DM1
F 011	charges à caractère général	62 500,00 €	F 002	résultat reporté	
F 023	Virement à la section d'investissement	-62 500,00 €			
	dépenses de fonctionnement	0,00 €		recettes de fonctionnement	0,00 €
I 041	opérations patrimoniales	16 000,00 €	I 16	Emprunt et dettes assimilées	63 900,00 €
I 16	emprunts et dettes assimilées	1 400,00 €	I 041	opérations patrimoniales	16 000,00 €
			I 021	Virement de la section de fonctionnement	-62 500,00 €
	dépenses d'investissement	17 400,00 €		recettes d'investissement	17 400,00 €
DEPENSES TOTAL GÉNÉRAL		17 400,00 €	RECETTES TOTAL GÉNÉRAL		17 400,00 €

Concernant l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) pour les établissements recevant du public :

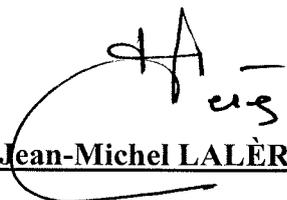
- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ; - **AUTORISE** le Maire à demander les dérogations nécessaires ; - **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et tout document pour l'application de la présente délibération.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le : 26 septembre 2015



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

